Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-352026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Affaire n°35-2026

L'an deux mille vingt-six, **le deux juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 27 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS — Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Julie STEFANELLI – M Dorian MASSON.

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES THÉMATIQUES – Création des commissions et désignation des membres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L2121-22 du C.G.C.T permet au Conseil Municipal de constituer des commissions permanentes ou temporaires, composées d'élus et consacrées à un thème transversal ou à un objet précis.

Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers à siéger par commission et les désigne au scrutin secret de liste.

Ces commissions ont pour mission de préparer les décisions soumises au conseil municipal. Elles ne s'y substituent pas, le Conseil reste seul à pouvoir voter les délibérations.

Les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai, à la demande de la majorité des membres qui les composent. Dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer ou les présider si le Maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ⇒ ***de FIXER à huit, le nombre maximal de conseillers par commission,***
- ⇒ ***de CRÉER 5 commissions thématiques municipales permanentes, comme suit, en plus de la Commission « Finances » constituée par délibération n°20-2026 du 20 mars 2026 :***

Intitulé de la Commission	Attributions/objets de la Commission
Voirie	Besoins en travaux de voirie (enrobé à froid, P.A.T.A., marquages au sol, curage des fossés, saignées), en signalétique et en travaux d'entretien des espaces verts, gestion des arbres et des haies, élagage, suivi des besoins en travaux d'eaux pluviales urbaines.
Bâtiments	Besoins en travaux et réparations des bâtiments publics, définition/actualisation des prix des loyers des bâtiments, mise à jour des règlements d'utilisation des salles communales, tarification du marché, rénovation de la salle multifonctions, rénovation de l'ancienne église.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-352026-DE

Commission Culture, Jeunesse, CMJ	Conseil Municipal des Jeunes, nouvelle bibliothèque
Communication	Gestion du site internet, rédaction des flashs info et bulletins municipaux, réflexion sur le développement et/ou l'amélioration de supports de communication
Aménagement/Urbanisme	Macro-lot du lotissement, prix des terrains du lotissement, PLU-PLUi, aménagement urbain, prospective foncière

⇒ ***de DÉSIGNER les membres des commissions par un vote à main levée après appel de candidatures.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** l'ensemble des propositions susmentionnées ;
- **DÉSIGNE** les membres suivants pour siéger au sein des 5 commissions thématiques municipales :
  - Voirie : M Jean-François BORDAIS - M Raboana RANAIVO - M Baptiste DUVAL
  - Bâtiments : M Jean-François BORDAIS - Mme Nadine BRARD - M Dominique RUBIN - Mme Nathalie TERRIEN - Mme Ludivine THOMAS - Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - M Dorian MASSON
  - Culture, Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes : Mme Aurélie HAILLOT - Mme Nathalie TERRIEN - Mme Maud EL KOUCH – Mme Julie STEFANELLI
  - Communication : Mme Nadine BRARD - Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH
  - Aménagement/Urbanisme : M Jean-François BORDAIS - M Raboana RANAIVO – M Dominique RUBIN - Mme Ludivine THOMAS - Mme Aurélie HAILLOT - M Baptiste DUVAL - M Dorian MASSON

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 02 juin 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT